



Modalités de résidence

La résidence peut durer, en fonction du projet accueilli, **de 15 jours à 1 mois**.

Pour l'accueil technique :

- Locaux : mise à disposition de 3 ateliers outillés (construction bois/fer, chimie/modelage, couture), 1 salle de répétition avec un plateau de 8m x 6m avec gradin de 80 places, 1 salle de travail de 5m x 8m, 40 m² de bureaux, 1 cuisine équipée (réfrigérateur, micro-onde et cuisinière avec four).
- Un soutien technique avec la présence d'un technicien pour accueil, montage et démontage. Mise à disposition d'un parc de matériel technique lumière et son (en fonction des projets, des modalités de présence de l'équipe technique et du matériel disponible).
- Accompagnement artistique, soutien à l'administration et aide à la méthodologie de production et de diffusion

Pour l'accueil de l'équipe :

- 1 appartement de 90 m² (5 à 7 couchages dans 3 chambres, cuisine équipée, salle de bain, salon) situé à 100m de la Compagnie.
- Prise en charge des frais de transport dans la limite de 500 euros par projet, sur présentation de justificatifs, ainsi qu'une aide complémentaire pour frais annexes à définir en fonction du projet.

Les conditions d'accompagnement peuvent varier en fonction des besoins des artistes et de la disponibilité de l'équipe sur place.

Présentation et diffusion du projet :

Possibilités d'organiser :

- présentation publique du travail en cours ou de maquettes, répétitions publiques
- ateliers et stages de médiation